



PREFET DE LOT-ET-GARONNE

DDT/UMI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité, à l'attribution du statut de
déviaton d'agglomération pour le projet de raccordement de la RD119 à la RD656, et à
l'autorisation loi sur l'eau pour le projet de raccordement de la RD 119 à la RD 656 et de ses
aménagements connexes

En vue de la déclaration d'utilité publique, de la cessibilité, de l'attribution du statut de déviaton d'agglomération, et de l'autorisation loi sur l'eau pour le projet de raccordement de la RD 119 à la RD 656 et ses aménagements connexes, il sera procédé, à la demande de l'Agglomération d'Agen, à une enquête publique unique qui se déroulera en mairies de Brax, Estillac, Roquefort et au siège de l'Agglomération d'Agen du 15 avril 2015 au 18 mai 2015 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, les propositions et/ou contrepropositions sur les objets de l'enquête publique unique pourront être consignées par les intéressés directement sur les registres d'enquête ; ces registres, établis sur feuillets non mobiles, sont cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les registres d'enquête et les dossiers d'enquête, contenant notamment l'étude d'impact, seront disponibles pendant les heures habituelles d'ouverture au public à :

- **l'Agglomération d'Agen**, 8 rue André Chénier – CS 10190 – 47916 AGEN Cedex 9 ;
- **la Mairie de Brax**, 2, rue du Levant – 47310 BRAX
- **la Mairie de Roquefort**, Le Placié Charles de Gaulle – 47310 ROQUEFORT
- **la Mairie d'Estillac**, 4 place de la Mairie – 47310 ESTILLAC

Le siège de l'enquête publique unique est fixé à Roquefort à l'adresse suivante :

Mairie de Roquefort, Le Placié Charles de Gaulle – 47310 ROQUEFORT
Horaires d'ouverture au public :
le lundi, mercredi et vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17h30
le mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures

Les observations, propositions et/ou contrepropositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à la Mairie de Roquefort; siège de l'enquête publique unique et seront tenues à la disposition du public.

Il en est de même pour les observations qui seraient présentées par les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie territoriales et les chambres de métiers.

En outre, M. Jean Pierre AUDOIRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera les jours et heures suivants pour recueillir directement toutes les observations, propositions et/ou contrepropositions :

- Le mercredi 15 avril 2015 de 9 heures à 12 heures à la mairie de Roquefort ;
- Le samedi 18 avril 2015 de 10 heures à 12 heures à la mairie de Brax ;
- Le lundi 20 avril 2015 de 14 heures à 17 heures à la mairie d'Estillac ;
- Le vendredi 24 avril 2015 de 15 heures à 17h30 à la mairie de Roquefort ;
- Le mercredi 29 avril 2015 de 15 heures à 17h30 à la mairie de Roquefort ;
- Le lundi 11 mai 2015 de 15 heures à 17h30 à la mairie de Roquefort ;
- Le mercredi 13 mai 2015 de 15 heures à 18 heures à la mairie de Brax ;
- Le lundi 18 mai 2015 de 15 heures à 18 heures à la mairie d'Estillac.

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Jacques RANCHERE